

# Bilan de la loi « Handicap » du 11 février 2005



- Jeudi 3 juin 2010 à Paris
- Jeudi 2 décembre 2010 à Lyon



## Objectifs de la formation :

- Dresser le bilan de la loi du 11 février 2005
- Améliorer sa mise en application
- Partager ses expériences



## Avec votre inscription :

- Un pack pédagogique complet
- Un suivi post-formation de 3 mois
- Un abonnement à la Gazette Santé-Social
- Le déjeuner et les pauses



## Renseignements pratiques :

**Joëlle MAZOYER**

Tél. : 04 76 65 61 00 Fax : 04 76 65 79 98  
E-mail : joelle.mazoyer@territorial.fr

**territorial** groupe

Territorial - Les Formations d'Experts  
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

Détail de la formation

**Les 4 piliers de la loi :** la personne handicapée au centre du dispositif

**Le droit à compensation :** définition, modalités d'attribution et évaluation

**L'accessibilité au bâti** et aux transports (chaîne du déplacement) : où en sommes-nous à mi-parcours de l'obligation d'accessibilité 10 ans après l'adoption de la loi

**L'accessibilité à l'école :** l'intégration scolaire : mythe ou réalité ?

**L'accessibilité à l'emploi :** les avancées et les obstacles à l'insertion professionnelle

**Une nouvelle institution :** la MDPH

**Un rôle moteur** dans la mise en œuvre des droits énoncés par la loi

**Le fonctionnement du GIP**

**Les équipes** pluridisciplinaires d'évaluation

**Evaluation** sur base du projet de vie et de références fixées par voie réglementaire (grille d'évaluation multidimensionnelle)

**Proposition** d'un plan d'aide personnalisé

## Fiche d'inscription\* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

### Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Sélectionnez la date choisie :

- Jeudi 3 juin 2010 à Paris
- Jeudi 2 décembre 2010 à Lyon

### Tarifs HT :

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 295 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 495 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 595 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 695 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 750 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 750 €
- Entreprises privées 750 €
- Autres (État...) 495 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

\* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.